

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 18 février 2026

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le douze février deux mille vingt-six s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

**BUDGET PRIMITIF
2026 DU BUDGET
ANNEXE DES
PARKINGS PUBLICS
DE LA VILLE DES
LILAS.**

PRÉSENTS :

Charles ALONSO, Nancy AGUILERA TORRES, , Sonia ANGEL, Arnold BAC, Lionel BENHAROUS, Simon BERNSTEIN, Alice CANABATE, Hélène BERTHOUMIEUX, Nathalie BETEMPS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Martin DOUXAMI, Camille FALQUE, Lucie FERRANDON, Liliane GAUDUBOIS, Gaëlle GIFFARD, Daniel GUIRAUD, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Richard LE PONTOIS, Moussou NIANG, Christophe PAQUIS, Lionel PRIMAULT, Delphine PUPIER, Frédérique SARRE, Lisa YAHIAOUI,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS

ABSENTS :

Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG,

SECRÉTAIRE : Christian LAGRANGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2026

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS PUBLICS DE LA VILLE DES LILAS.

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 107 prévoyant la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 avec option d'une gestion hors taxes applicable à un service public industriel et commercial,

VU la délibération n° D2/26 du 21 janvier 2026 prenant acte de la tenue du rapport d'orientation budgétaire,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : Approuve les propositions du budget primitif 2026 du budget annexe des Parkings publics de la Ville des Lilas détaillées dans le budget et annexes joints dans les conditions d'équilibre ci-après.

ARTICLE 2 : Dit que le budget est voté par chapitres.

ARTICLE 3 : Précise que le budget primitif 2026 du budget annexe des Parkings publics est adopté avec reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025.

ARTICLE 4 : Dit que la reprise anticipée du résultat 2025 du budget annexe des Parkings publics se décompose comme suit :

- Solde cumulé d'investissement : 56 560,10 €
- Résultat d'exploitation cumulé : - 3 847,57 €
- RAR en dépenses 2024 : 36 441,00 €
- RAR en recettes 2024 : 191 000,00 €

ARTICLE 5 : Dit que la balance générale du budget annexe des Parkings publics de la Ville des Lilas avec la reprise anticipée des résultats s'établit comme suit :

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	313 152,43	317 000,00
+		
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 3 847,57	(si excédent) 0,00
=		
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	317 000,00	317 000,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	297 768,70	86 649,60
+		
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	36 441,00	191 000,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 56 560,10
=		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	334 209,70	334 209,70
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	651 209,70	651 209,70

ARTICLE 6 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et au SGC de Pantin

Délibération votée par 28 voix en faveur, 0 voix contre et 3 abstentions.

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance

Christian LAGRANGE

Certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20260224-D19-26-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026
Publication : 24/02/2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.